

# **RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME EXECUTIF**

**Présenté par le**

**Centre Islamique pour le Développement du Commerce**

*A LA*

**31<sup>ème</sup> Session du Comité Permanent  
pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI**

**Istanbul, République de Turquie, 23-26 Novembre 2015**

# SOMMAIRE



	Page
<b>PARTIE I : ACTIVITES MISES EN OEUVRE PAR LE GROUPE CONSULTATIF</b>	3
<b>1. Historique</b>	3
<b>2. Structure et fonctionnement du Groupe</b>	5
<b>3. Mise en oeuvre du Programme Exécutif</b>	6
<b>4. Conclusion</b>	10
<b>PARTIE II : EVALUATION DU PROGRAMME EXECUTIF</b>	11
<b>1. Considérations méthodologiques</b>	11
<b>2. Evaluation globale</b>	12
<b>3. Réalisations</b>	15
<b>4. Obstacles, défis et contraintes</b>	16
<b>5. Recommandations et autres propositions</b>	18
<b>6. Nouveaux programmes, projets et initiatives</b>	19
<b>Annexes</b>	20

# PARTIE I : ACTIVITES MISES EN OEUVRE PAR LE GROUPE CONSULTATIF

## 1. Historique

Le 3<sup>ème</sup> Sommet Extraordinaire de l'OCI a adopté le Plan D'Action Décennal pour faire face aux défis auxquels la Oummah Islamique est confrontée au 21<sup>ème</sup> Siècle, qui s'est concentré, entre autres, sur les mesures suivantes afin d'intensifier la Coopération Economique et Commerciale Intra-OCI :

- Accélérer la signature et la ratification par les Etats Membres de tous les accords commerciaux et économiques de l'OCI existants, et mettre en œuvre les dispositions pertinentes du Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI ;
- Assurer le soutien des activités de ce Plan par les Etats Membres au plus haut niveau possible ;
- Encourager l'intégration économique régionale et le développement grâce aux accords de libre-échange, des unions douanières, des marchés communs et d'autres activités visant à renforcer le commerce intra-OCI et le développement ;
- Aider les États Membres de l'OCI dans leurs efforts pour adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et promouvoir des positions concertées entre les États Membres au sein de l'OMC ;
- Soutenir l'expansion du commerce électronique entre les Etats Membres de l'OCI ;
- Etablir un fonds spécial au sein de la Banque Islamique de Développement (BID) afin d'aider à contrer et réduire la pauvreté et offrir des possibilités d'emploi et charger le Conseil des Gouverneurs de la BID de l'établissement de ce fonds spécial, y compris les mécanismes de son financement ;
- Demander au Conseil des Gouverneurs de la BID à prendre des mesures nécessaires pour assurer une augmentation substantielle du capital autorisé, souscrit et libéré de la Banque, de manière à lui permettre de renforcer son rôle en fournissant un soutien financier et une assistance technique aux États Membres de l'OCI, et de renforcer la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce récemment créée au sein de la BID ;
- Exhorter la BID à développer ses mécanismes et programmes visant à renforcer la coopération avec le secteur privé et à envisager de rationaliser et d'activer son processus décisionnel ;
- Exhorter la BID et ses institutions à promouvoir les opportunités d'investissement et de commerce intra-OCI, et à mener d'autres études de faisabilité afin de fournir les informations nécessaires pour développer et promouvoir les coentreprises.

Ce Sommet a mandaté le COMCEC à promouvoir des mesures visant à élargir le champ du commerce intra-OCI, et à considérer la possibilité d'établir une zone de libre-échange entre les États Membres pour réaliser une plus grande intégration économique afin de porter à 20% le pourcentage du volume global des échanges au cours de la période couverte par le Plan, et a appelé les États Membres à soutenir ses activités et à y participer au niveau le plus élevé possible.

Suite à des consultations entre le Bureau de Coordination du COMCEC et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC), à Istanbul, le 24 Octobre 2008 en marge de la 24<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC et l'adoption de la «Feuille de route pour le renforcement du commerce intra-OCI" par la Réunion d'experts sur cette question tenue à Ankara les 5 et 6 Juillet 2008, le Groupe consultatif de l'OCI visant à accroître le commerce intra-OCI a été créée.

Ainsi, le Groupe consultatif a été créé en vue de booster une synergie entre les activités et les programmes des Institutions de l'OCI similaires dans le but de renforcer la coopération et la coordination entre elles durant la période la planification, la programmation et la mise en œuvre de ces activités. La feuille de route du Programme Exécutif pour le renforcement de commerce intra-OCI est un programme pluri- annuelle d'activités consolidé des institutions de l'OCI afin de partager des informations sur leurs projets et activités réalisées à et mettre en œuvre dans les pays Membres.

Ce groupe est composé des institutions suivantes :

- ✓ Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (Département des Affaires Economiques) ;
- ✓ Le Bureau de Coordination du COMCEC ;
- ✓ Le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) :
  - La Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) ;
  - La Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE) ;
  - La Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID) ;
  - Le Département de la Coopération et d'Intégration du Groupe de la BID (DCI) ;
- ✓ Le Centre Islamique de Recherches et de Formation (IRTI) ;
- ✓ Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) ;
- ✓ Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ;
- ✓ La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) ;
- ✓ Le Centre des Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) ;
- ✓ L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OISA) ;
- ✓ L'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (SMIIC).

Le Groupe consultatif a tenu des réunions au Royaume du Maroc comme suit :

- ✓ Première réunion à Casablanca les 11 et 12 Février 2009 ;
- ✓ Deuxième réunion à Casablanca le 31 mai et 1er Juin 2010 ;
- ✓ Troisième réunion à Casablanca du 3 au 4 Février 2011 ;
- ✓ Quatrième réunion à Marrakech les 22-23 Février 2012 ;
- ✓ Cinquième réunion à Casablanca les 27 et 28 Février 2013 ;
- ✓ Sixième réunion à Marrakech les 3 et 4 Février 2014 ;
- ✓ Septième réunion à Casablanca les 2 et 3 Mars 2015.

Depuis 2009, les Organes Nationaux de Promotion du Commerce, les fonds et les organisations internationales participent aux réunions de ce Groupe.

Le Groupe a adopté à sa première session le Programme Exécutif de la Feuille de Route

pour la Réalisation des Objectifs du Commerce Intra-OCI (voir recommandations en Annexes).

Ainsi, La 26<sup>ème</sup> Session du COMCEC a approuvé ce programme et a demandé aux institutions de l'OCI de mener à bien leurs activités, selon le Programme Exécutif et à la BID de fournir la contribution financière nécessaire à la réalisation des activités et des projets figurant dans le Programme exécutif et a exhorté le États Membres à accorder le soutien nécessaire aux institutions de l'OCI pour la mise en œuvre du Programme Exécutif et à participer activement à ses activités.

## **2. Structure et fonctionnement du Groupe**

La coordination et le secrétariat du «Programme Exécutif de la Feuille de Route pour la Réalisation des Objectifs du Commerce Intra-OCI" sont assurés par le CIDC. Les institutions de l'OCI en charge de la mise en œuvre sont les suivantes :

- ✓ **Financement du Commerce et Assurance-crédit à l'Export** : SIFC et SIACE et SID ;
- ✓ **Promotion du Commerce** : CIDC, SIFC et CICIA ;
- ✓ **Facilitation du Commerce** : COMCEC, OCI, CIDC, OISA, SIFC, DCI, SESRIC et SMIIC ;
- ✓ **Développement des Produits Stratégiques** : OCI, SIFC, SID, CIDC, SESRIC et SMIIC.
- ✓ **Renforcement des Capacités** : COMCEC, SESRIC, SIFC, CICIA, DCI, IRTI et CIDC ;
- ✓ **Négociations Commerciales** : COMCEC et CIDC.

Chaque année, les Institutions de l'OCI adoptent le calendrier des actions communes à mettre en œuvre.

Au cours de la deuxième réunion, le Groupe consultatif a adopté à l'unanimité "les principes directeurs et les fondements de la coopération entre les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale».

Le Groupe a décidé de lancer une nouvelle vague d'activités conjointes basées sur des programmes intégrés, une approche axée sur les produits ciblés et des pays au cours de la 3<sup>ème</sup> réunion (voir recommandations en annexes).

L'objectif du programme sectoriel intégré est de mettre en œuvre l'approche globale afin de développer le commerce intra-OCI dans certains groupes de produits à fort potentiel commercial notamment :

### **Les Marchandises :**

- Coton, textiles, vêtements et accessoires ;
- Matériaux de construction (ciment, acier et produits connexes) ;
- Cuir, chaussures et produits connexes ;
- Produits alimentaires ((huiles alimentaires, les céréales, les produits de la pêche) ;
- Produits pharmaceutiques ;
- Produits des Technologies de l'information.

### **Les Services :**

- Transport et la logistique ;
- Construction et Ingénierie ;
- Services de la Finance Islamique ;
- Services éducatifs ;
- Services de santé ;

➤ Services de la communication.

Un mois avant l'organisation de la réunion du Groupe consultatif, chaque institution de l'OCI s'est engagée à envoyer au CIDC son rapport afin de préparer un rapport de synthèse qui reflète toutes les activités individuelles.

Ce rapport est basé sur les données contenues dans les rapports du Groupe consultatif composé des Institutions et organisations suivantes : le Bureau de Coordination du COMCEC, la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie et l'Agriculture (ICCIA) et l'Organisation Islamique des Armateurs Association (OISA), la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des crédits à l'Exportation (SIACE), la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID) et le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC).

Chaque année, le Directeur Général du CIDC soumet le rapport de synthèse aux Organes Compétents de l'Organisation de la Coopération Islamique, notamment, la Commission Islamique des Affaires Economiques, Sociales et Culturelles, les réunions du COMCEC (Session Ministérielle et le Comité de Suivi) et aux réunions du Groupe de travail sur le commerce intra-OCI.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du «Programme Exécutif de la Feuille de Route pour la Réalisation des Objectifs du Commerce intra-OCI" adopté par la quatrième réunion de ce groupe, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC), membre de la Banque Islamique de développement (BID) organisent, sous les auspices du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies du Royaume du Maroc ; une réunion annuelle du Groupe et généralement au mois de Février afin d'examiner l'évaluation de la mise en œuvre du programme exécutif et la voie à suivre pour renforcer la coordination des activités de ce groupe en vue de réaliser les objectifs du Programme d'Action Décennal, à savoir le but de porter à 20% la part du commerce intra-OCI dans le commerce global des Etats Membres à l'horizon 2015.

D'autre part, le but de ces réunions est également d'explorer les possibilités de coopération avec les organisations internationales et régionales dans le cadre du Programme Exécutif et de la nouvelle stratégie du COMCEC.

### **3. Mise en œuvre du programme par Institution de l'OCI (Février 2009-Décembre 2014)**

Le Programme Exécutif de la Feuille de Route en vue de réaliser les objectifs du commerce intra-OCI est composé approximativement d'environ 1.125 activités mises à jour de Février 2009 à Décembre 2014 couvrant la période d'exécution 2009-2019 et qui ont été répartis comme suit :

**Tableau 1 : Evolution des activités planifiées par Institution Février 2010- Décembre 2014**

Institution	Février 2010	Février 2011	Février 2012	Février 2013	Février 2014	Décembre 2014
SIFC	47	82	91	132	207	295
CIDC	48	64	74	119	194	226
SID	19	39	65	100	153	181
SESRIC	1	3	22	52	160	168
SIACE	5	14	29	31	67	97
CICIA	16	25	26	42	60	68
COMCEC	4	6	14	14	22	29
DCI				12	18	28
IRTI				6	16	20
OISA	3	5	5	9	13	13
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>238</b>	<b>326</b>	<b>517</b>	<b>910</b>	<b>1.125</b>

Selon les données fournies par les Membres du Groupe au tableau N°1, les activités du groupe ont augmenté de 143 à 238 projets, soit un accroissement de 66% entre 2010 et 2011 et de 37% entre 2011 et 2012 et de 59% entre 2012 et 2013 et de 76% entre 2013 et 2014 dû à la mise en œuvre de ce programme par des institutions, telles que la SIFC, le CIDC, le SESRIC, la SIACE et la CICIA qui ont presque doublé leur activité entre Février 2013 et Décembre 2014.

**Tableau n°2 : Evolution de la Part des Activités du Programme Exécutif des Institutions de l'OCI (Février 2010- Décembre 2014)**

Activité	Fév. 2010	Fév. 2011	Fév. 2012	Fév. 2013	Déc 2014
<b>Renforcement des Capacités</b>	<b>42%</b>	<b>33%</b>	<b>33%</b>	<b>38%</b>	<b>29%</b>
<b>Facilitation du Commerce</b>	<b>19%</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>	<b>27%</b>
<b>Financement du Commerce et l'Assurance et Crédit à l'Export</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>25%</b>
<b>Promotion Commerciale</b>	<b>5%</b>	<b>9%</b>	<b>12%</b>	<b>8%</b>	<b>11%</b>
<b>Développement des Produits Stratégiques</b>	<b>27%</b>	<b>23%</b>	<b>18%</b>	<b>17%</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

En ce qui concerne les activités organisées par ce Groupe, celles relatives au renforcement des capacités occupent la première place suivies par celles de la promotion, la facilitation et le financement du commerce, l'assurance et crédit à l'export à hauteur 81% de l'ensemble des activités programmées à partir des données de septembre 2014 des Membres du Groupe (voir tableau n° 2).

**Tableau n° 3 : Répartition des Activités projetées par institution et par secteur  
(Nombre d'activités jusqu'en Décembre 2014)**

Activité Institution	Financement du Commerce, Assurance et Crédit à l'Export	Promotion Commerciale	Facilitation du Commerce	Produits Stratégiques	Renforcement des Capacités	TOTAL
SIFC	63	22	112	29	69	295
CIDC		86	79	7	54	226
SID	145	1	23		12	181
SESRIC			16	37	115	168
SIACE	75	1	1	0	20	97
CICIA		15	11	8	34	68
COMCEC			29			29
DCI			15		13	28
IRTI		3	9		8	20
OISA			13			13
<b>TOTAL</b>	<b>283</b>	<b>128</b>	<b>308</b>	<b>81</b>	<b>325</b>	<b>1.125</b>

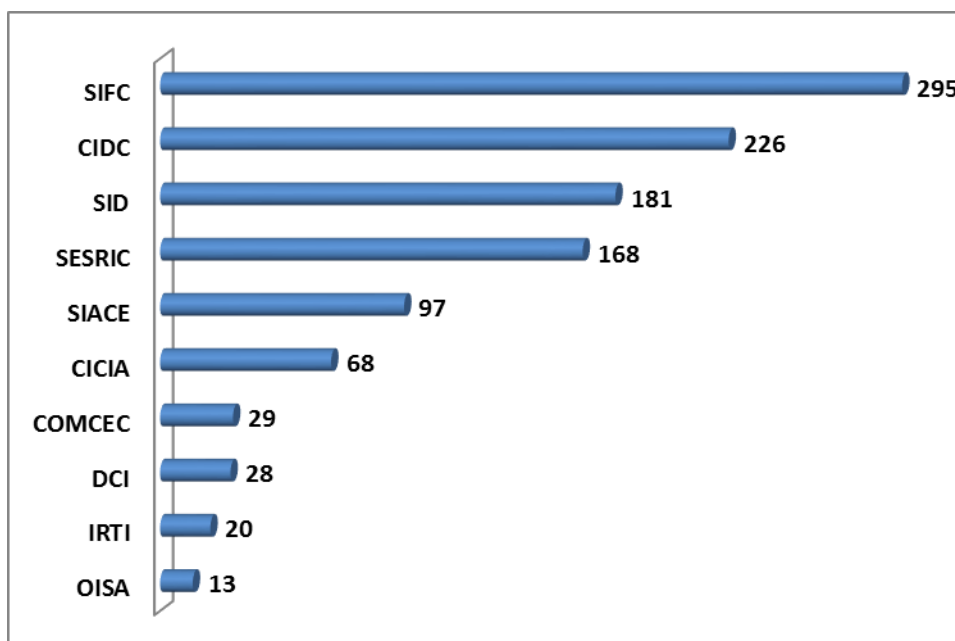
Selon le tableau 3 depuis Février 2009, les activités et les projets du Groupe se sont de plus en plus concentrés sur le renforcement des capacités, avec environ 325 activités, qui sont réalisées essentiellement par le SESRIC, la SIFC et le CIDC, suivi par la facilitation du commerce représentant 308 activités, menées principalement par le CIDC, la SIFC et le COMCEC et le financement du commerce et de l'assurance-crédit à l'exportation avec 283 réalisés par les institutions du Groupe de la BID, telles que la SIACE, la SIFC et la SID.

**Tableau n°4 : Répartition des activités planifiées par institution en %  
(Jusqu'en Décembre 2014)**

Institution	Nombre de projets et activités	Part de chaque institution
SIFC	295	26%
CIDC	226	20%
SID	181	16%
SESRIC	168	15%
SIACE	97	9%
CICIA	68	6%
COMCEC	29	3%
DCI	28	2%
IRTI	20	2%
OISA	13	1%
<b>TOTAL OCI</b>	<b>1.125</b>	<b>100%</b>

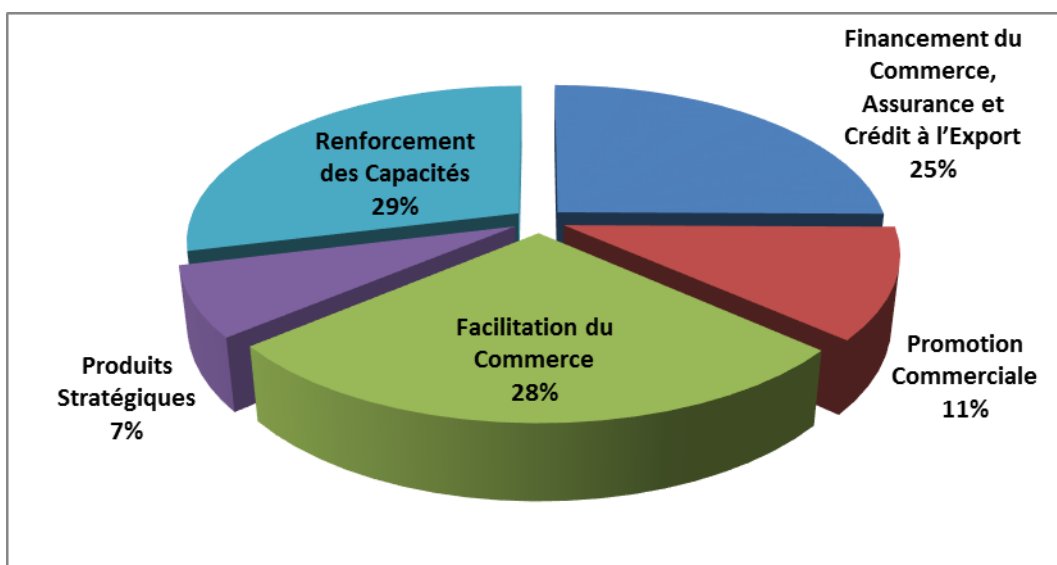


**Graphique n°1 : Nombre de projets activités des institutions de l'OCI (2009-2014)**



Selon les données fournies par les institutions, le renforcement des capacités occupe la première place avec 29%, suivi par les activités relatives à la facilitation du commerce avec 27%, les activités du financement du commerce, d'assurance et de crédit à l'export (25%), les activités de la promotion du commerce (12%), les activités du développement des produits stratégiques avec 7% du total des activités mises à jour en Décembre 2014.

**Graphique N° 2 : Ventilation des activités projetées par domaine et en % Jusqu'au mois de Décembre 2014**



La mise en œuvre du « Programme Exécutif de la Feuille de Route pour réaliser les Objectifs du Commerce Intra-OCI » composé approximativement de 1.125 activités, révèle ce qui suit :

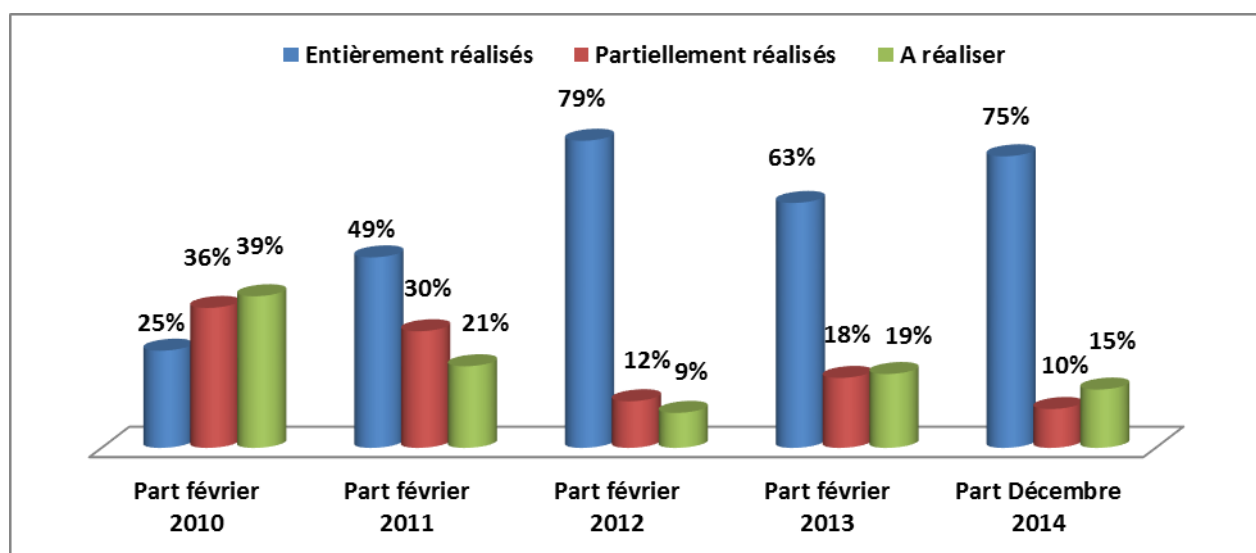
- ❖ Environ 75% des activités ont été pleinement mises en œuvre jusqu'à Décembre 2014, soit une croissance de 20% par rapport à Février 2013 en raison de la hausse des projets mises en œuvre entre 2013 et 2014 par les différentes institutions ;

- ❖ 10% des projets sont à réaliser soit une baisse de 40% par rapport au mois de février 2013 grâce à l'augmentation des projets exécutés mais également du fait, car ils couvrent plusieurs années de réalisation ;
- ❖ 15% des projets sont en attente et la plupart d'entre eux seront mis en œuvre entre 2014 et 2015 et surtout par le CIDC, la SIFC et le SESRIC.

**Tableau n° 5 : Etat d'avancement de la mise en œuvre du Programme Exécutif février 2010-Décembre 2014**

Etat des lieux	Part Février 2010	Part Février 2011	Part Février 2012	Part Février 2013	Part Décembre 2014
<b>Entièrement Réalisés</b>	25%	49%	79%	63%	75%
<b>Réalisés partiellement</b>	36%	30%	12%	18%	10%
<b>A réaliser</b>	39%	21%	9%	19%	15%

**Graphique n° 3 : Evolution de la mise œuvre des activités des institutions de l'OCI par domaine et en (%)**



En outre, les projets mis en œuvre entre Février 2009 et Décembre 2014 sont estimés à 847 et la plupart ont été réalisés par la SIFC, le CIDC, le SID et le SESRIC; les projets en cours de réalisation sont environ 109 en majorité par la SIFC, le CIDC et la SIACE et ceux qui doivent être réalisés sont estimés à 169 projets et doivent être exécutés entre 2015 et 2019 en grande partie par le CIDC, la SIFC et le SESRIC et car ils nécessitent la mobilisation de fonds et l'identification de partenaires stratégiques.

**Tableau n° 6 : Etat d'avancement de la mise en œuvre du Programme Exécutif  
février 2010-Décembre 2014**

<b>Institution</b>	<b>Réalisés</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Non réalisés</b>	<b>TOTAL</b>
<b>SIFC</b>	209	28	58	<b>295</b>
<b>CIDC</b>	149	18	59	<b>226</b>
<b>SID</b>	177	4	0	<b>181</b>
<b>SESRIC</b>	105	18	45	<b>168</b>
<b>CICIA</b>	63	4	1	<b>68</b>
<b>SIACE</b>	76	21	0	<b>97</b>
<b>COMCEC</b>	22	3	4	<b>29</b>
<b>DCI</b>	19	8	1	<b>28</b>
<b>OISA</b>	9	4	0	<b>13</b>
<b>IRTI</b>	18	1	1	<b>20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>847</b>	<b>109</b>	<b>169</b>	<b>1.125</b>

#### **4. Conclusion**

Depuis la création du groupe, de nombreux efforts ont été fournis pour stimuler le commerce intra-OCI en particulier, dans les domaines du renforcement des capacités, la facilitation du commerce, le financement du commerce et l'assurance-crédit à l'exportation, le soutien aux PME, et la promotion des produits et services des États Membres, mais également le développement de produits stratégiques, à savoir les produits alimentaires, agricoles et de l'énergie.

Malgré les nombreux efforts fournis par le Groupe pour mener à bien ses activités, les objectifs visés ont à peine été réalisés pour les raisons suivantes :

- ❖ La mise en œuvre de projets régionaux intégrés n'est pas effectuée en fonction des priorités des pays et de l'expertise des institutions du Groupe et d'autres partenaires de développement dans la sous-région ;
- ❖ Le Manque d'investissement dans les produits à fort potentiel commercial ;
- ❖ La non - participation du secteur privé et des organes de promotion du commerce dans les projets et les activités menées par le Groupe ;
- ❖ Le Travail en silos des institutions sur leurs propres projets et activités.

Afin de renforcer le commerce intra-OCI, les institutions de l'OCI et leurs partenaires de développement devraient collaborer et réaliser des projets conjoints en désignant des points focaux et les gestionnaires de projets régionaux dans les différentes chaînes de valeur des produits et des services, dans le but d'assurer le développement du commerce de la Oumma. Il s'agit notamment : des produits et services Halal (finance, produits alimentaires, cosmétiques ...), le secteur de la santé (produits pharmaceutiques et de bien-être), les services éducatifs et de logistique, des produits de coton, textile et cuir, l'énergie renouvelable. Les membres du groupe doivent également participer à divers groupes de travail du COMCEC et de contribuer à la mise en œuvre de projets supplémentaires dans les domaines de sa stratégie de coopération.

Durant ces six dernières années les Institutions Membres ont réalisés des activités importantes dans le renforcement du commerce intra-OCI, entre autres, à savoir :

- l'OCI : sensibilisation des accords SPC/OCI et de l'Investissement pour ses signatures et ratifications, l'opérationnalisation des projets d'infrastructure entre les pays africains et asiatiques, le développement du tourisme et de l'agriculture ;

- **le COMCEC** : mise en œuvre de la stratégie du COMCEC via la gestion des cycles de projets et des groupes de travail sur le commerce, le transport, l'agriculture et le financement...., la mise en œuvre du SPC/OCI ;
- **le CIDC** : sensibilisation de l'importance de l'Accord SPC/OCI, l'organisation des foires et salons, formation en commerce international et l'organisation des business fora, renforcement du réseau des Organes de promotion du commerce ;
- **le SESRIC** : renforcement des capacités sur les statistiques, la santé, les politiques de la concurrence, développement des produits stratégiques.... ;
- **la CICIA** : développement du secteur privé par l'organisation des rencontres B2B surtout pour les femmes d'affaires, formation en agro-industrie, secteur Halal et d'un centre de développement des Affaires, renforcement des capacités des PME... ;
- **l'OISA** : renforcement du développement du transport maritime.
- **la SIFC** : financement du commerce et assistance technique liée au commerce aux Etats Membres de l'OCI dans le cadre de la promotion du commerce et la coopération commerciale des Etats Membres ;
- **la SIACE** : assurance, réassurances et crédit à l'export des pays de l'OCI, renforcement des capacités dans le domaine d'assurance et de crédit à l'export du secteur privé... ;
- **la SID** : financement des compagnies du secteur privé surtout les projets des PME, développement des marchés de la Finance Islamique, services conseils et établissement des institutions de la finance islamique... ;
- **le DCI** : renforcement des capacités dans le domaine des relations commerciales multilatérales et de l'intégration économiques régionale et en particulier dans le cadre de l'OMC.... ;
- **l'IRTI** : études dans le secteur de la finance islamique, renforcement des capacités dans le domaine économique et social.

## **PARTIE II : EVALUATION DES ACTIVITES DU GROUPE CONSULTATIF**

### **1. Considérations méthodologiques**

Le Groupe consultatif a demandé au CIDC d'initier et de superviser l'étude d'évaluation au nom de toutes les autres institutions de l'OCI et de présenter le rapport d'évaluation lors de la 7ème réunion du Groupe consultatif et la 31<sup>ème</sup> session du COMCEC en Novembre 2015, avec une vue d'identifier :

- ❖ Les Activités et projets réalisés par les institutions de l'OCI au cours de la période considérée et plus particulièrement celles menées en dehors de leur programme et budget annuels ;
- ❖ Les défis, les obstacles et les contraintes rencontrées par ces institutions dans l'exercice de leurs projets et activités ;
- ❖ Le coût de réalisation de ces projets et des activités depuis 2009 ;
- ❖ Les recommandations visant à faciliter la réalisation des objectifs commerciaux intra-OCI.

À cette fin, le CIDC a mis au point un questionnaire qu'il a envoyé à toutes les institutions concernées en leur demandant de le remplir et de le transmettre au Centre avant le 31 Décembre 2014. Toutes ces institutions ont rempli le questionnaire. Certains d'entre elles ont même ajouté des propositions concrètes et des plateformes de travail visant la réalisation des objectifs fixés dans le domaine commercial.

Ce rapport est une synthèse de toutes les réponses fournies aux questions posées par le Centre. Cependant, il y a lieu de noter que la plupart des institutions ne répondent pas à toutes les questions, soit parce que certains d'entre elles ne portent pas sur les tâches qui leur ont été assignées dans le cadre de leur mission ou bien parce que les données pertinentes n'étaient pas disponibles.

Afin de servir de document de travail lors de la 7e réunion du Groupe consultatif, le présent rapport a été structuré comme suit :

- ❖ Évaluation globale ;
- ❖ Réalisations ;
- ❖ Les obstacles, les défis et contraintes ;
- ❖ Les recommandations et autres propositions
- ❖ Les Nouveaux programmes, projets et initiatives.

### **2. Évaluation globale :**

Deux conclusions générales paradoxales peuvent être faites à la lumière des activités menées par les institutions de l'OCI, d'une part, l'une concerne les actions visant l'accroissement des flux du commerce intra-OCI et l'autre se rapporte à l'évaluation de leur impact positif sur les grands indicateurs pertinents de performance clés (KPI). En effet le nombre d'activités et le budget consacré à l'expansion du commerce intra-OCI demeurent faibles en dépit d'une amélioration soutenue, cependant la plupart des indicateurs de performance ont montré une évolution positive (tableau 7) pendant la période considérée (2008-2013).

**Table 7 : Les Grands Indicateurs Pertinents de Performance clés (KPI des Etats Membres de l'OCI entre 2008 and 2013**

Indicateurs	2008	2013	Evolution 2008-2013 in %
Part du Commerce intra-OCI en%	16,60%	18,64%	12,29%
Nombre des Etats Membres de l'OCI dont la part du commerce intra-OCI > 20%	27	32	18,52%
Nombre des pays ayant ratifié l'Accord Cadre sur le SPC/OCI Countries et ses protocoles			
SPC/OCI	22	31	40,91%
PRETAS	7	18	3 fois
Règles d'Origine	3	18	6 fois
Part du commerce intra-OCI des produits manufacturés	48,28%	58,4%	20,96%
Nombre des activités du CG	143*	910	Plus de 6 fois
Budget des institutions de l'OCI consacré au commerce en millions de dollars US	4.369,19	8.917,54	104,1%
Part du budget des institutions de l'OCI dans le commerce intra-OCI	1,59%	2,30%	44,91%
L'indice de Connectivité du transport maritime de ligne	15,67	20,88	33,25%
Indice de performance de la Douane	2,34**	2,43***	3,85%
% des biens NTIC dans le commerce intra-OCI total	3,75%	4,72%	25,87%

\* 2009 \*\* 2010 \*\*\* 2014

Source : UNCTD, WEF, Doing Business, ICDT, COMCEC, CG, 2015

N.B : Les fonds mobilisés par le CIDC pour les foires et les expositions sont plus élevés que les chiffres mentionnés ci-dessus. Chaque coût total de l'exposition est en moyenne de 150.000 USD ; cela signifie que le CIDC a mobilisé un montant supplémentaire annuel de 600 000 USD.

Néanmoins, il y a lieu de noter que la variation positive de certains indicateurs clés de performance est davantage liée au Programme exécutif comme dans les cas suivants du budget des institutions de l'OCI pour le commerce en milliards de dollars, le nombre des activités du GC, le nombre des pays ayant ratifié l'Accord SPC / OCI et ses protocoles, la Part du commerce intra-OCI, etc. En revanche, d'autres indicateurs clés de performance dépendent de l'intervention de chaque Etat Membre sur une base individuelle, ainsi que sur les activités d'autres institutions régionales et internationales, notamment la connectivité des transports maritimes réguliers ou la part produits TIC dans les exportations totales.

Avec toutefois une note de prudence, une nette amélioration de tous les indicateurs a été observée : la part du commerce intra-OCI est passée de 16,6% en 2008 à 18,64% en 2013, soit une progression de 13%. La même évolution positive est observée dans les autres indicateurs de performance clés, en particulier le budget consacré au commerce par les institutions de l'OCI qui a doublé, passant de 4,4 milliards à 9 milliards de Dollars US, mais il ne représente que 2,3% du commerce intra-OCI ; la multiplication par six des activités du GC enfin, un dernier point, mais non le moindre, la part des produits manufacturés dans le commerce intra-OCI qui a augmenté de 48% à 58%.

La hausse du Etats ayant adhéré au SPS/OIC constitue un autre développement positif ainsi que le renforcement de l'interaction et de consultation entre les institutions de l'OCI depuis 2008. (Voir les rapports précédents du groupe GC soumis par le CIDC aux sessions du COMCEC).

Cependant, d'autres indicateurs clés de performance (KPI) (qui ne figurent pas sur le tableau 1), notamment l'indice de diversification des exportations (EDI) qui montre la concentration ou la diversification des exportations d'un pays, l'indice de performance logistique (LPI), qui reflète les perceptions relatives à l'efficacité de la logistique d'un pays, ont enregistré une régression de -4,24% et -0,38% respectivement.

En outre, et comme mentionné précédemment, le budget de la plupart des institutions de l'OCI pour le commerce intra-OCI est assez faible, comme indiqué dans le tableau n° 8.

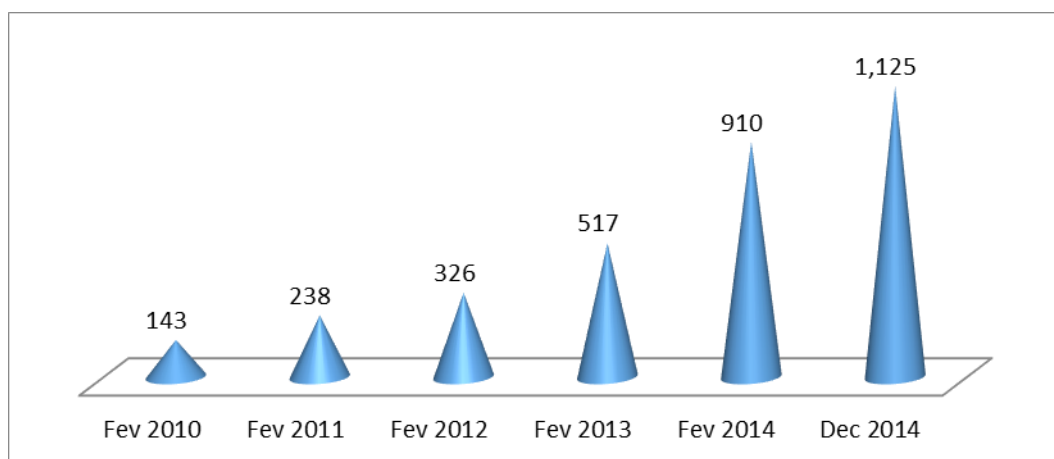
**Table n° 8 : Budget alloué au commerce des Institutions de l'OCI (en millions de dollars US (2008-2014))**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2008/2014)	évolution 2008-2014
<b>SIFC</b>	2.505,8	2.166,4	2.555	3.033,4	4.467,1	5.048,5	5.343	25.119,20	113%
<b>ICIEC</b>	1.513	969	1.984	3.313	3.201	3.437	4.830	19.247	219%
<b>ICD</b>	348	408	238	373	419	430	546	2.762	57%
<b>CIDC</b>	0,99	1,05	1,13	1,04	1,01	1,24	1,22	7,68	23%
<b>ICCIA</b>	0,35	0,31	0,40	0,44	0,48	0,38	0,43	2,79	23%
<b>DIC</b>	0,96	0,82	0,41	0,56	0,68	0,30	0,32	4,05	-67%
<b>SESRIC</b>	0,09	0,11	0,09	0,07	0,08	0,12	0,11	0,67	22%
<b>IRTI</b>							0,10	0,10	
<b>TOTAL</b>	<b>4.369,19</b>	<b>3.545,69</b>	<b>4.779,03</b>	<b>6.721,51</b>	<b>8.089,35</b>	<b>8.917,54</b>	<b>10.721,18</b>	<b>47.143,49</b>	<b>145%</b>

Selon les critères budgétaires, nous pouvons observer que le classement des institutions de l'OCI a changé de manière significative depuis que les institutions et les Département clés du groupe de la BID, comme la SIACE et le Département de la Coopération et de l'Intégration, ont reculé respectivement des 4èmes et 8ème places aux deuxièmes et sixièmes positions. De 2008 à 2014, le montant total des fonds budgétaire alloués par les des institutions de l'OCI aux activités liées au développement du commerce est estimé à environ 47,2 milliards (onze fois plus que celui de 2008) dont la majeure partie est financée par le Groupe de la BID.

En outre, les données fournies par les membres du Groupe consultatif ont indiqué que les activités du groupe ont augmenté de 143 à 238 projets, soit une hausse de 66% entre 2010 et 2011 et de 37% entre 2011 et 2012 et de 59% entre 2012 et 2013 et de 76% entre 2013 et 2014 en raison de la mise en œuvre par certaines institutions telles que la SIACE, le CIDC, la CID, SESRIC, SIACE et la CICIA, qui ont presque doublé leurs activités.

**Graphique 4 : Evolution des projets et des activités du Groupe consultatif de l'OCI (entre février 2009 et décembre 2014)**

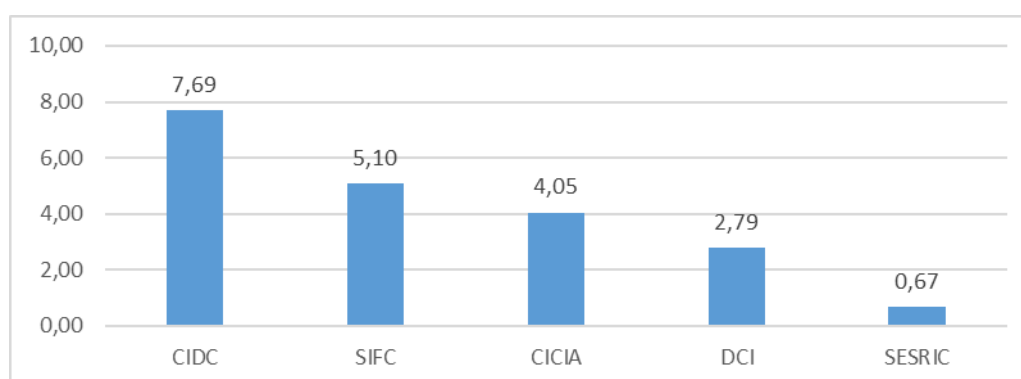


**Tableau n° 9 : Budget alloué à la facilitation du commerce et à la promotion des institutions de l'OCI (à l'exception des investissements, des exportations et de l'assurance) en millions USD**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total	Evolution 2008-2014
CIDC	0,99	1,05	1,13	1,04	1,01	1,24	1,23	7,69	24%
SIACE	1,00	1,00	1,00	0,65	0,5	0,52	0,43	5,10	-57%
CICIA	0,96	0,82	0,41	0,56	0,68	0,3	0,32	4,05	-67%
SID	0,35	0,31	0,4	0,44	0,48	0,38	0,43	2,79	23%
SESRIC	0,09	0,11	0,09	0,07	0,08	0,12	0,11	0,67	22%
<b>TOTAL</b>	<b>3,39</b>	<b>3,29</b>	<b>3,03</b>	<b>2,76</b>	<b>2,75</b>	<b>2,56</b>	<b>2,52</b>	<b>20,30</b>	<b>-26%</b>

83% du budget alloué à la facilitation du commerce et à la promotion (à l'exception des investissements, des exportations et de l'assurance), a été financé par le CIDC, la SIFC et la CICIA en 2014.

**Graphique n°5 : Budget alloué à la facilitation du commerce et à la promotion des institutions de l'OCI (à l'exception des investissements, des exportations et de l'assurance) en millions USD (2008-2014)**





**Tableau n° 10 : Budget alloué à l'investissement, au crédit à l'exportation et aux activités d'assurance des institutions de l'OCI (en millions de Dollars US)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total	Evolution 2008-2014
<b>SIFC</b>	2.504,8	2.165,4	2.554	3.032,9	4.465,1	5.047,9	5.342,2	25.112,3	<b>113%</b>
<b>SIACE</b>	1.513	969	1.984	3.313	3.201	3.437	4.830	19.247	<b>219%</b>
<b>SID</b>	348	408	238	373	419	430	546	2.762	<b>57%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.365,8</b>	<b>3.542,4</b>	<b>4.776</b>	<b>6.718,9</b>	<b>8.085,1</b>	<b>8.914,9</b>	<b>10.718,2</b>	<b>47.121,30</b>	<b>146%</b>

Comme on peut le voir, les deux institutions, à savoir la SIFC et la SIACE, et à un degré moindre, la SID représentaient en 2014 plus de 99% des activités liées du financement, à l'assurance et à investissement du Groupe consultatif. Néanmoins, le budget total consacré au commerce intra-OCI ne représente que 2,3% de ce commerce ; des efforts doivent être fournis pour augmenter ce budget.

### **3. Réalisations :**

Deux types de réalisations ont été signalés :

- ✓ Des activités régulières et les projets planifiés ;
- ✓ Des activités et des projets supplémentaires.

#### **• Des activités régulières et des projets planifiés :**

Pour répondre à cette question, soit les institutions participantes, ont fourni la liste de toutes les activités menées et les projets mis en œuvre depuis 2009 ou bien elles ont donné des exemples d'activités et de projets qu'ils ont triés en fonction de leur nature. Certains d'entre eux ont fourni le nombre total de toutes ces activités et projets.

En plus de ces réalisations classées selon les quatre rubriques indiquées par le CIDC, certaines institutions ont fourni des informations relatives à d'autres types de réalisations conformément à leur propre mission. À cet égard, l'IRTI a fourni des renseignements sur les réalisations suivantes :

- ✓ Lancement du Prix de la Solidarité de la BID visant à promouvoir le commerce entre les pays membres de l'OCI. Quatre gagnants, toutes les Institutions d'appui au commerce (TSI) dans les Etats-membres, ont déjà reçu un prix ;
- ✓ recherche et publications ;
- ✓ Services consultatifs.

L'Association Islamique des Armateurs (OISA) a indiqué qu'un certain nombre de protocoles d'entente ont été signés avec certains partenaires tels que l'Académie Arabe des Sciences, de la technologie et des Etudes Maritimes, l'Association des Constructeurs de Navires Turcs, la Compagnie Arabe de Construction & de Réparation des navires et la Société de Classification des Emirats Arabes Unis.

Selon les données du tableau 11, le nombre d'activités entièrement ou partiellement mises en œuvre par les institutions de l'OCI entre 2009 et 2014, le CIDC, SESRIC et la CICIA ont organisé plus de 50% de leurs activités en partenariat avec les autres organisations nationales et internationales de l'OCI.

**Tableau 11 : Nombre d'activités entièrement ou partiellement mises en œuvre par les Institutions de l'OCI entre Février 2009 et Décembre 2014**

Institutions / Activités	ICDT	SESRIC	IRTI	SIFC	OISA	DCI	SID	SIACE	COMCEC	CICIA
Le financement du commerce et l'assurance-crédit à				63			145	97		
Promotion du Commerce	44 (17)		3	22 (2)			1		2	13(6)
facilitation du commerce	42 (25)	9(6)	9	42 (6)	6	15	23		8	11 (5)
Renforcement des capacités	26 (20)	45 (12)	8 (8)	37 (2)		13	12		2	19(10)
Développement des produits stratégiques	4 (1)	19(12)		6					1	2
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>73</b>	<b>20</b>	<b>165</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>181</b>	<b>97</b>	<b>13</b>	<b>45</b>

N.B. : Les chiffres entre parenthèses renvoient à des projets et des activités menées en partenariat avec une autre institution de l'OCI.

- **Activités et projets supplémentaires :**

Alors que certaines institutions demeurent liées par leur programme et le budget prévu, d'autres ont dû entreprendre des activités et des projets qui n'étaient pas planifiés. Dans ce dernier cas, le pourcentage de ces activités varie entre 5% comme dans le cas du CIDC et de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), et 15% comme dans le cas de l'IRTI. Ces activités reflètent une nécessité pour les institutions concernées à répondre aux besoins des pays et aux demandes ad hoc pour des formations spéciales et l'organisation d'événements.

#### **4. Obstacles, difficultés et contraintes :**

Les Institutions qui ont répondu ont signalé de nombreux obstacles, les défis et les contraintes qui entravent leurs opérations normales, et en particulier, celles orientées vers le renforcement du commerce intra-OCI. Pour simplifier leur soumission, les obstacles, les défis et les contraintes ont été incorporées dans les catégories spécifiques suivantes en fonction de leur nature.

- ❖ **Les contraintes financières :** Toutes les institutions regrettent l'absence ou, au moins, l'insuffisance de fonds dédiés pour financer leurs activités planifiées et non planifiées. De nombreuses institutions ont signalé des projets partiellement mis en œuvre en raison du manque de fonds, et certains d'entre elles ont fait état de leur incapacité à entreprendre des projets ambitieux pour les mêmes raisons. Cet obstacle est principalement le résultat de l'incertitude de recevoir à temps les contributions financières annuelles des Pays Membres par l'institution concernée.
- ❖ **Le manque de personnel professionnel :** De nombreuses institutions ont fait état de pénurie de personnel professionnel capable de les aider à réaliser leur mission.
- ❖ **Le manque de coordination et de coopération entre les institutions de l'OCI :**

Comme nous pouvons le voir dans le Tableau 1, le nombre de projets conjoints entre les institutions de l'OCI est assez faible par rapport à leurs activités totales. Le manque de coordination et une coopération insuffisante entraîne une mise en œuvre imparfaite de projets régionaux intégrés qui répondent aux priorités des pays. Elle cause également le double emploi inutile et injustifié des activités menées par les institutions de l'OCI

- ❖ **Un investissement limité dans des projets, des produits et services à fort potentiel commercial** : les conséquences de « l'obstacle susmentionné » a conduit de nombreuses institutions de l'OCI à se concentrer presque exclusivement sur les activités et les projets répondant aux besoins et aux attentes de leurs pays d'accueil. Malheureusement, les projets et les activités ne sont pas nécessairement ceux qui offrent un potentiel de commerce intra-OCI élevé.
- ❖ **Faible niveau de participation des Pays Membres aux activités des institutions de l'OCI** : Afin d'assurer un succès durable, la participation des Etats Membres aux efforts des institutions de l'OCI doit être renforcée et encouragée. A cet égard, il serait opportun de mener des actions et des campagnes de sensibilisation auprès des pays membres sur les activités des institutions de l'OCI. Certes à l'heure actuelle, il existe des mécanismes de coordination ainsi que des efforts dans le cadre de l'OCI ou du COMCEC, notamment la réunion du Comité de session, le Groupe de travail sur le commerce, les Réunions du Comité des Négociations commerciales (CNC), les Sessions du COMCEC, les réunions du Comité de suivi du COMCEC et d'autres instances pertinentes de l'OCI œuvrent pour le renforcement de la coopération entre nos institutions sœurs. Par exemple, le Comité de session se réunit deux fois par an pour examiner et évaluer les activités conjointes organisées par les institutions de l'OCI. Ainsi, les Institutions de l'OCI doivent mettre l'accent sur le manque d'indices clés de Performance (KPI) et de contrôle et de suivi (M & E).
- ❖ **Absence d'un groupe de travail ou d'un comité technique** pour initier et coordonner des projets communs : En plus de l'initiation et le suivi des projets et des activités conjointes, un tel organe serait chargé de la mission d'examiner et d'évaluer ces projets et proposer des mesures correctives selon les besoins . En termes de lancement et de suivi de projets conjoints, il y a lieu de mettre l'accent sur l'utilisation insuffisante des mécanismes existants tels que le mécanisme financement des projets du COMCEC ou des mécanismes similaires au sein de la BID ainsi que d'autres institutions de l'OCI.
- ❖ **Faible implication du secteur privé et des institutions nationales d'appui au commerce (TSI)** dans les projets et les activités menées par les institutions de l'OCI : Certaines institutions de l'OCI orientent leurs projets et activités en fonction des besoins du secteur public et des gouvernements des Pays Membres. En conséquence, leur action implique un impact limité sur le secteur privé, lequel secteur est en fin de compte le plus concerné par la promotion du commerce intra-OCI.
- ❖ **Absence de mécanisme de coordination** pour concevoir et mettre en œuvre des projets intégrés : Non seulement peu d'institutions de l'OCI se lancent dans des projets communs avec d'autres institutions, mais ils souffrent également de l'absence de mécanismes efficaces adoptés d'un commun accord par les différentes

parties concernées, à même d'assurer une coordination adéquate de ces projets et activités. Et même quand ils existent, ces mécanismes ne couvrent pas tous les indicateurs clés de performance (KPI) qui sont nécessaires pour suivre de près la mise en œuvre des projets et des activités conjointes.

- ❖ **Les obstacles à la circulation des hommes d'affaires** : Nous ne pouvons pas renforcer le commerce intra-OCI sans faciliter les déplacements des hommes d'affaires entre les Pays membres.

## 5. Recommandations et d'autres propositions :

Plusieurs recommandations découlent de la partie précédente sur les obstacles, les défis et les contraintes. En effet, chaque obstacle appelle à un remède qui peut être formulé comme une recommandation. En conséquence, nous allons commencer avec ces recommandations « normales » avant de les compléter avec d'autres.

- Pour faire face à des contraintes financières, il est nécessaire que tous les organes de l'OCI prennent ensemble des mesures collectives pour exhorter les Pays Membres de verser leur contribution financière annuelle à temps. Une autre recommandation serait de développer des programmes incluant des prestations payantes pour répondre aux besoins des pays et en particulier ceux du secteur privé. A cet effet, il y a lieu de mettre un accent particulier sur le programme de financement de projets du COMCEC et toutes les institutions de l'OCI devraient être incitées à en faire usage ;
- La priorité devrait être donnée aux institutions de l'OCI en sous-effectif, pour leur permettre de recruter le personnel dont elles ont besoin pour qu'elles puissent remplir leur missions respectives d'une manière plus efficace et contribuer activement à la promotion du commerce intra-OCI ;
- Les Institutions de l'OCI devraient viser à atteindre un nombre minimum de projets et d'activités à réaliser en partenariat avec d'autres institutions ;
- Les ressources disponibles dans les institutions de l'OCI pourraient être attribuées principalement à des projets et des activités à fort potentiel du commerce intra-OCI. Un tel potentiel doit devenir un critère important dans l'allocation des ressources. L'accent devrait être mis sur des projets avec la plus grande « valeur ajoutée » potentielle ;
- Les institutions de l'OCI devraient élaborer des programmes et des activités portant sur les besoins du secteur privé dans les Etats membres. Ces programmes et activités peuvent être réalisés dans le cadre d'ateliers de formation, de séminaires, de rencontres B2B, de missions commerciales, etc...

En plus des recommandations faites ci-dessus pour faire face aux obstacles énumérés préalablement, les propositions suivantes ont également été faites par les institutions ayant réagi aux problèmes posés :

- Organisation d'une Réunion de Haut Niveau des Dirigeants des Institutions de l'OCI en vue de jeter les bases d'une nouvelle approche de coopération ;
- Participation des experts aux réunions du groupe de travail sur les thèmes et spécifiques d'intérêt commun des Etats Membres ;
- Tous les participants doivent examiner attentivement la documentation préparée de préférence avant d'assister aux réunions ;
- Prendre les mesures nécessaires pour accélérer la signature et la ratification de l'accord SPC-OCI. A cet effet, il y a une nécessité de mettre l'accent sur la « mise en

- œuvre de ce système par les Etats participants ;
- l'OISA recommande aux Pays Membres d'œuvrer pour la sensibilisation de leurs compagnies maritimes à l'importance de l'enregistrement de leurs navires auprès du Club islamique de Protection et d'Indemnisation (IPI). Il recommande également l'implication des « institutions financières, des banques et des ministères de transport dans la promotion des lignes maritimes, sachant que la part du transport maritime des marchandises et du matériel lourd est de 90% dans le trafic maritime international ;
- La SIACE recommande d'encourager l'utilisation du Bureau d'Information sur le crédit qui est essentiel pour l'assurance/ crédit et aussi d'utiliser la base de données de l'Union Aman ;
- La continuation du programme de financement de projets du COMCEC et de toutes les institutions de l'OCI au profit des Etats Membres.

#### **6. Nouveaux programmes, projets et initiatives**

Certains établissements ayant répondu au questionnaire, ont signalé des projets qu'ils ont réalisés partiellement ainsi que ceux dont la mise en œuvre est prévue pour les prochaines années. D'autres ont proposé des projets et activités totalement nouveaux.

Par exemple, dans le cadre de sa nouvelle approche basée sur un programme, la SIFC a l'intention de lancer et/ou de poursuivre les initiatives suivantes qui peuvent être mises en œuvre conjointement par les institutions de l'OCI :

- ❖ Les Initiatives d'aide pour le commerce aux les Etats Arabes et aux pays du SPECA;
- ❖ Le Programme du Commerce Extérieur Arabo-Africain : Il s'agit d'un programme de promotion régional étalé sur 3 ans avec certaines priorités de renforcement des capacités pour permettre aux bénéficiaires dans leurs efforts visant à créer les compétences requises pendant de la mise en œuvre de ce programme ;
- ❖ Programme sur l'intelligence commerciale ;
- ❖ Crédit à l'Exportation et d'assurance des investissements : Un outil important pour faciliter le commerce et l'investissement entre les pays membres ainsi qu'entre les pays membres et le reste du monde.

## ANNEXES

### QUESTIONNAIRE

In compliance with the relevant recommendations of the 6<sup>th</sup> meeting of the OIC Consultative Group for enhancing intra-OIC trade, held in Marrakesh - Kingdom of Morocco, the group has decided to assess the activities carried out from 2009 to 2014. In this regard, ICDT has prepared this questionnaire to be addressed to all the Members of the Consultative Group in order to evaluate the implementation of the Executive programme of the roadmap for enhancing intra-OIC trade.

Each institution is requested to provide accurate answers to the questionnaire. The questionnaire should be completed and returned to ICDT for the final drafting before 31 December 2014.

Thanking you for your comprehension and collaboration.

**INTERNATIONAL ISLAMIC TRADE FINANCE CORPORATION  
(ITFC)  
ISLAMIC CORPORATION FOR INSURANCE OF INVESTMENTS  
AND EXPORT CREDIT (ICIEC)  
ISLAMIC COOPERATION FOR DEVELOPMENT OF PRIVATE  
SECTOR (ICD)  
COOPERATION AND INTEGRATION DEPARTMENT OF IDB  
GROUP (CID)  
ISLAMIC RESEARCH AND TRAINING INSTITUTE (IRTI)  
ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)  
ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY AND  
AGRICULTURE (ICCIA)  
STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND  
TRAINING CENTRE  
FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRIC)  
ORGANISATION OF THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION  
(OISA)  
COMCEC COORDINATION OFFICE  
GENERAL SECRETARIAT OF THE ORGANISATION OF ISLAMIC  
COOPERATION  
(DEPARTMENT OF ECONOMIC AFFAIRS)**

**Question 1:** Have you ever organised special activities & projects other than those planned in your annual activity programme? If yes,

**What is the share of activities and projects extra annual programme and budget?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Question 2:** What are the major challenges and constraints encountered by your institution?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Question 3:** What is the overall cost of the projects carried out by your institution since 2009?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Recommendations :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

<b>Business Lines</b>	<b>Number of projects Fully implemented</b>	<b>Number of projects Partially implemented</b>	<b>Number of projects implemented with an OIC Institutions</b>	<b>Number of projects implemented with International partners</b>	<b>Number of National events</b>	<b>Number of Regional events</b>	<b>Number of Inter regional events</b>	<b>Number of participants (countries/ institutions)</b>	<b>Mode of financing</b>
<b>Trade Financing and Export Credit Insurance</b>									
<b>Trade Promotion</b>									
<b>Trade facilitation</b>									
<b>Strategic Products</b>									
<b>Capacity building</b>									



# **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

**2009-2014**

## Recommandations 2009

Le Comité a dûment noté les efforts entrepris par toutes les Institutions de l'OCI, mais a recommandé l'adoption d'une approche davantage proactive et tangible afin de donner un sens à ces efforts. Le Comité a également mis l'accent sur la nécessité de coordination entre toutes les Institutions de l'OCI afin de rendre la feuille de Route plus effective.

Suite aux trois réunions de travail ; pendant lesquelles, chacune des Institutions de l'OCI ont présenté leurs programmes, la réunion a consacré la deuxième journée à l'examen de toutes les activités proposées contenues dans la matrice de synthèse en plus des propositions introduites dans les premières parties de ce rapport, les recommandations générales suivantes ont été faites :

1. Donner la priorité dans la mesure du possible aux compétences qui existent déjà au sein des Institutions de l'OCI, et dans d'autres Etats Membres dans tous les domaines de coopération ;
2. Encourager et aider les Etats Membres à adopter les politiques et les mesures visant la facilitation du commerce intra-OCI en particulier, et celui des Etats Membres en général, y compris l'amélioration de l'accès aux marchés, l'abolition des barrières d'entrée aux marchés, la lutte contre les pratiques de distorsion du commerce et le soutien aux OPCs. Une attention particulière sera accordée aux Pays les Moins Avancés de l'OCI ;
3. Promouvoir l'Accord Cadre sur les Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC/OCI) et le PRETAS qui constituent l'outil clef susceptibles de donner de l'impulsion au commerce intra-OCI. Par conséquent, il est essentiel pour les pays de l'OCI de mettre en œuvre le PRETAS qui aura un impact perceptible sur le commerce intra-OCI ;
4. Assurer une meilleure coordination sur la mise en œuvre des activités et des projets adoptés par les Groupe d'Experts sur le commerce intra-OCI à travers un mécanisme tripartite impliquant les institutions financières (la BID et d'autres fonds, etc.), les institutions chargées de l'exécution de ces activités et projets (la SIFC, le SESRIC, la CICI et le CIDC) et les pays donateurs et d'accueil ;
5. Confier au CIDC la tâche d'assurer le secrétariat du programme exécutif de la Feuille de Route en vue de réaliser les objectifs du commerce intra-OCI ;
6. Préparer un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de Route et tenir chaque année deux réunions des Groupes d'Experts sur le commerce intra-OCI : une réunion au niveau des Institutions de l'OCI et l'autre ouverte à la participation des Etats Membres ;
7. Exhorter les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer les Statuts de l'OISA ;
8. Inclure dans les programmes des Institutions de l'OCI, des projets qui se pencheront sur les voies et moyens à même d'augmenter la production et la qualité des produits cibles à fort potentiel commercial ;
9. Organiser un séminaire sur « Le projet de la Zone de libre Echange » par le Groupe de la BID (Bureau de Coopération) et le Ministère d'industrie et du Commerce de la Malaisie-MITI (dans le cadre du MOU signé par la BID et la Malaisie-BNM) en collaboration avec le CIDC et le SESRIC en vue d'explorer les voies et moyens à même de mettre en œuvre les recommandations du 3<sup>ème</sup> Sommet Extraordinaire de l'OCI ;

10. Examiner la faisabilité de mettre en place un cybermarché pour les acheteurs et les vendeurs des Etats Membres de l'OCI ainsi que pour les acheteurs d'autres pays à travers le portail, le Bureau de Coordination du COMCEC se chargera d'étudier davantage cette question et soumettre un rapport à ce sujet à la Réunion du Comité de Session ;
11. Demander au CCI de tenir informé l'OCI du «Programme de l'aide au commerce» et de toute autre information relative à l'exécution de ce programme ;
12. Inviter le Centre International du Commerce à considérer la possibilité d'accompagner les Institutions de l'OCI pour la mise en œuvre des projets adoptés dans le cadre de la Feuille de Route, notamment dans les domaines suivants :
  - Renforcement des capacités en aidant les petites entreprises et les communautés à faire accéder leurs produits et services aux marchés internationaux ;
  - Encouragement des activités de promotion commerciale en développant les capacités des Institutions de soutien du commerce afin de soutenir les Exportations des PME, notamment en organisant des rencontres acheteurs/vendeurs ;
  - Développement des produits stratégiques en fournissant des méthodologies et des outils pour élaborer et mettre des stratégies d'exportation ;
  - Développement de l'information commerciale et tous les services de conseil à l'exportation ;
13. Considérer la possibilité de finaliser les standards des produits Alimentaires Halal de l'OCI à la 25<sup>ème</sup> Session du COMCEC ;
14. Accélérer l'opérationnalisation de l'Institut de Standardisation et de Métrologie des Pays Islamiques (SMIIC) ;
15. Mettre en place un grand programme de bourses OCI/BID destiné aux principaux domaines académiques qui contribuera à développer les synergies commerciales futures ;
16. Aider et soutenir la Compagnie de Navigation Bakkah qui appartient à L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OISA) ; et demander aux Institutions financières Islamiques à accorder des aides financières à cette compagnie pour la construction de grands bateaux, d'autant plus que cette dernière a été créée conformément à la résolution de la Conférence Islamique tenue à Karachi en 1991 ;
17. Tenir une réunion annuelle des Chefs des Départements de Formation des Institutions de l'OCI afin d'évaluer les besoins en matière de formation des Pays de l'OCI et adopter un calendrier commun des activités et assurer le suivi de sa mise en œuvre ;
18. Examiner la possibilité de mettre en place un Fonds Spécial au sein du Groupe de la BID afin de donner de l'impulsion au renforcement des capacités dans les Etats Membres de l'OCI ;
19. Promouvoir les objectifs du Réseau de l'OCI pour les agences des PME créées par la CICI pour le Développement et la Promotion des PME ;
20. Inviter les Institutions Internationales et Régionales concernées à participer aux Réunions prochaines sur le Commerce Intra-OCI ;
21. Renforcer et augmenter les capacités financières des Institutions de l'OCI (SESRIC, CIDC, CICI, OISA) afin de réaliser les objectifs du Plan d'Action Décennal de l'OCI.

# Recommandations 2010

Les participants ont adopté les recommandations suivantes :

## I. «Les Principes Directeurs et fondements pour la coopération entre les Institutions de l'OCI opérant dans le domaine économique et de la coopération commerciale».

### A. Principes et Fondements :

- Consultation et coordination entre les institutions de l'OCI en ce qui concerne les activités communes et l'échange des plans et des programmes d'action ;
- Informer les autres institutions de l'OCI des activités jugées pertinentes pour la coopération ;
- Flexibilité dans les procédures et les politiques pour la mise en œuvre des programmes communs.
- Faire appel en priorité, dans la mesure du possible, aux expertises disponibles dans les Institutions et les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique.

### B. Planning et Organisation :

- Mettre au point un projet de plan d'action commun pour la coopération à moyen terme, sous réserve de le réviser ou de le modifier,
- Mettre l'accent sur les secteurs et les produits stratégiques à fort potentiel d'échange intra-OCI, en adoptant une méthodologie scientifique dans le choix des programmes.
- Adopter des programmes annuels intégrés (sectoriels), couvrant plusieurs domaines, y compris les études de marché, les foires sectorielles, les rencontres entre vendeurs / acheteurs et les mesures de facilitation du commerce.
- Veiller au choix d'activités qui répondent au mieux, aux besoins du secteur privé dans les Etats Membres.
- Donner la priorité à la participation des acteurs économiques, relevant du secteur privé dans les activités communes.

### C. Instruments de Sélection, Mise en œuvre et Suivi des Activités Communes :

- Les institutions de l'OCI devraient se mettre d'accord annuellement sur l'agenda des activités communes à mettre en œuvre.
- La coordination et le secrétariat du Programme Exécutif de la Feuille de la Route pour atteindre les objectifs de l'expansion du commerce intra-OCI seront assurés par le CIDC.

Les institutions de l'OCI en charge de la mise en œuvre sont :

**Financement du Commerce** : SIFC et SIACE ;

**Promotion du Commerce** : COMCEC, CIDC, SIFC et CICI ;

**Facilitation du Commerce** : COMCEC, OCI, CIDC, OISA, SIFC et CICI ;

**Développement des Produits Stratégiques** : SIFC, CIDC, et SESRIC.

**Renforcement des Capacités** : SESRIC, SIFC, CICI et CIDC ;

**Négociations Commerciales** : COMCEC, et CIDC.

## ❖ **Tenue de deux réunions de coordination annuelles :**

- ✓ La première réunion aura lieu à Jeddah en marge de la commission Islamique des Affaires Economiques, Sociales et Culturelles, avec la possibilité de la participation des Etats Membres concernés et les institutions financières compétentes à cette réunion.
- ✓ La deuxième réunion devrait se tenir à Casablanca, un mois au moins, avant la Session Ministérielle du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale.
- **Evaluation des activités communes et des programmes, ainsi que la préparation des rapports de suivi en vue de les améliorer et promouvoir leurs efficacités afin d'atteindre les buts fixés.**

## **Financement :**

- ✓ Prévoir un budget spécial pour le financement des projets communs et adopter des estimations budgétaires pour mettre en œuvre toutes les activités ;
- ✓ L'institution de l'OCI qui accueille l'activité commune doit insérer le logo des institutions partenaires de l'OCI dans le matériel promotionnel, les lettres, les brochures, et les dépliants.
- ✓ En cas d'annulation ou d'ajournement d'une action commune pour la prochaine année financière, elle doit être remplacée par une autre activité après concertation entre les partis concernés.

## **II. Le Nouveau Programme Exécutif de la Feuille de la Route pour la réalisation des objectifs du commerce Intra- OCI.**

Les Institutions de l'OCI ont été invitées à soumettre leurs points de vue concernant le Programme Exécutif de la Feuille de la Route pour la réalisation des objectifs du commerce Intra- OCI, pour la période 2011-2015 élaboré par le CIDC dans un délai d'un mois.

Le Nouveau Programme Exécutif de la Feuille de la Route pour la réalisation des objectifs du commerce Intra- OCI, pour la période 2011-2015 figure en annexe 3.

## **III. Des programmes sectoriels intégrés englobant plusieurs domaines y compris l'étude des marchés, les foires sectorielles, les rencontres vendeurs/acheteurs et les mesures de facilitation du Commerce.**

Les participants ont décidé de lancer une nouvelle vague d'activités communes basées sur une approche de programmes intégrés et concentrées sur les produits et les pays ciblés. A cet égard, la réunion a invité les institutions de l'OCI à envoyer au CIDC la liste des produits susceptibles d'être sélectionnés afin de former l'objet du premier programme pilote dans un délai d'un mois.

## **IV. La réunion a décidé de donner une nouvelle appellation à la réunion consultative des Institutions de l'OCI opérant dans le domaine économique pour le Renforcement du Commerce Intra-OCI en l'intitulant « le Groupe Consultatif pour le Renforcement du commerce Intra-OCI. »**

## **V. La réunion a invité les Etats Membres de l'OCI à fournir le soutien moral et financier pour renforcer le commerce intra- OCI et augmenter les capacités des Organes de Promotion du Commerce Nationaux et les institutions de l'OCI opérant dans le domaine commercial, afin de réaliser les objectifs du Programme d'Action Décennal de l'OCI.**

# Recommandations 2011

La réunion a adopté les recommandations suivantes :

- ❖ Accroître les efforts par les entités concernées pour mettre en œuvre l'Accord-Cadre sur le Système des Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI et établir la zone de libre-échange de l'OCI souhaitée ;
- ❖ Demander l'appui du prochain Sommet Islamique à travers une recommandation ou une résolution du COMCEC pour la création du groupe de contact de haut niveau sous la présidence du COMCEC afin de sensibiliser les États Membres sur la nécessité de la mise en œuvre rapide du SPC/OCI ;
- ❖ Appeler les États Membres à travers une résolution du COMCEC, à examiner la possibilité d'établir des Centres de Formation au Commerce Extérieur afin de répondre aux besoins de leurs pays en matière de renforcement des capacités en raison de leur importance pour le développement du commerce ;
- ❖ Demander à la SIFC et au CIDC et au Groupe de la BID à travers le Comité chargé des questions liées au commerce (GTRC), de soumettre une proposition en vue de lancer un programme pilote intégré ;
- ❖ Appeler la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE) et le Département de Coopération de la BID à augmenter leur participation aux activités prévues dans le Programme Exécutif pour l'Expansion du Commerce Intra-OCI et de proposer des activités et des programmes visant à renforcer leur rôle dans la réalisation des objectifs du Programme ;
- ❖ Appeler et exhorter les États Membres à travers les Organes de l'OCI (tels que le COMCEC,) à intensifier leurs efforts dans le domaine de la promotion du commerce extérieur et accorder aux Organes de Promotion du Commerce/Agences de Développement des Exportations de leur pays respectifs, le soutien nécessaire et les fonds requis pour la promotion du Commerce Intra-OCI ;
- ❖ Charger le CIDC de la publication d'un Rapport Annuel à soumettre à la Réunion Ministérielle du COMCEC sur le niveau de développement de la part du commerce intra-OCI et la croissance du niveau de commerce intra-OCI de chaque pays ainsi que les recommandations nécessaires à l'amélioration du commerce Intra-OCI ;
- ❖ Charger le CIDC de préparer le classement des performances des États Membres de l'OCI dans la promotion du commerce dans la zone de l'OCI de chaque année. Ce classement sera soumis au «Jury de Sélection» du «Prix de la Solidarité Islamique pour la promotion du commerce entre les pays Membres de l'OCI» pour décision finale ;
- ❖ Demander au Centre Islamique pour le Développement du Commerce de finaliser l'étude sur les scénarios des prévisions futures sur la promotion du commerce inter-islamique dans les prochaines années ;
- ❖ Soutenir Bakkah Shipping Company affiliée à l'OISA pour la construction de deux grands navires et demander aux institutions Islamiques de Financement de financer les 20% restant du prêt ;
- ❖ Inviter les Pays Membres de l'OCI, à travers Bakkah Shipping Company, à enregistrer les navires auprès du Club Islamique de Protection et d'Indemnisation, l'un des projets de l'OISA, afin d'élever le Club au niveau international.

- ❖ Inviter les Etats Membres de l'OCI à participer à l'augmentation du capital de la SIACE afin de renforcer sa capacité à garantir l'Assurance-Crédit à l'Exportation en tant que moteur important de la Promotion du Commerce Intra-OCI et de la coopération économique.
- ❖ Inviter les institutions de l'OCI, à travers le CIDC, à mettre davantage l'accent sur la facilitation du commerce, les activités de promotion commerciale et les produits à fort potentiel d'échanges susceptibles de développer les complémentarités entre les pays de l'OCI.

## Recommandations 2012

### Nouvelles modalités de la mise en œuvre du Programme Exécutif

Le programme général est le niveau opérationnel de la feuille de route adoptée en Juillet 2008 à Ankara par une réunion du Groupe d'experts, toutefois, le programme doit être amélioré puisque il s'agit d'une simple combinaison de différents programmes et activités qui doivent être mis en place et mis en œuvre en parallèle, ce qui le rend très complexe.

La réunion a également souligné que le Groupe devrait procéder à une évaluation globale de l'impact des activités adoptées en vue d'atteindre l'objectif fixé de 20% du commerce intra-OCI en 2015. L'évaluation peut se faire selon les indicateurs de performance suivants :

- ✓ Part des échanges intra-OCI ;
- ✓ Indice de la Facilité de conclure des affaires (Ease of Doing Business) ;
- ✓ Indice de performance de la logistique ;
- ✓ Financement du commerce ;
- ✓ Croissance nominal / réel des échanges ;
- ✓ Diversification des produits et des marchés ;
- ✓ Niveau d'utilisation des assurances de crédit à l'exportation dans les Pays Membres.

**Note avec satisfaction les propositions du CIDC et de la SIFC relatives à la nécessité d'élaborer une stratégie du commerce intra-OCI pour la période 2015-2025 et suggère d'entamer les consultations avec les institutions concernées de l'OCI (le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC).**

Au cours des discussions, les participants ont également souligné l'urgence d'adopter une stratégie commerciale de l'OCI pour un développement durable du commerce intra-OCI en vue d'harmoniser différents programmes des institutions de l'OCI et de développer des synergies non seulement entre les institutions de l'OCI, mais également entre les programmes nationaux, régionaux et internationaux portant sur le commerce extérieur dans la région de l'OCI.

À cet égard, le CIDC a présenté deux documents de travail couvrant la période s'étendant au-delà de 2015 à savoir «l'Agenda de Marrakech pour accroître l'efficacité du Programme Exécutif pour le Renforcement du commerce intra-OCI et le Plan d'Action pour le Renforcement du commerce intra-OCI.

Les Institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la Coopération Economique et Commerciale sont dotées d'une expertise adéquate pour augmenter la part du commerce intra-OCI dans le commerce total des États Membres à 20% à l'horizon 2015.

À cet effet, il serait souhaitable :

- ✓ D'organiser des activités conjointes impliquant au moins deux institutions de l'OCI et un nombre important d'États Membres ainsi que les Organisations Régionales et Internationales dans les activités des secteurs des produits et des services stratégiques des Pays de l'OCI en plus des régions identifiées par le Groupe Consultatif ;
- ✓ D'allouer au Groupe consultatif un fonds spécialement consacré aux activités qu'il entreprend en collaboration avec les institutions régionales et internationales et les fondations qui opèrent dans les régions de l'OCI ;



- ✓ D'impliquer davantage les autres institutions affiliées de la BID, telles la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD), le Département de la Coopération dans la mise en œuvre des activités du Programme Exécutif, en particulier, dans le cadre du GRTC ;
- ✓ D'impliquer le secteur privé dans toutes les activités du Groupe consultatif en encourageant la participation des PME-PMI et des PMA par le biais d'un financement important par les Institutions de Financement de l'OCI ;
- ✓ D'organiser des journées de marketing et de communication dédiées aux services fournis par les Institutions de l'OCI, membres du Groupe consultatif au profit des secteurs public et privé pour accélérer l'adhésion de certains pays de l'OCI à l'Accord SPC / OCI et à ses protocoles, ainsi qu'à la SIACE, l'Association Islamique des Armateurs (OISA), et à l'Institut Islamique de Normalisation et de Métrologie des Pays de l'OCI (SMICC).
- ✓ L'amélioration du mécanisme de coordination du Groupe Consultatif de l'OCI en vue de renforcer son efficacité et ses performances requiert les actions suivantes :
- ✓ Mise en œuvre des lignes directrices de la coopération adoptées par la Deuxième Réunion du Groupe consultatif de l'OCI tenue à Casablanca du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2010 ; **(les lignes directrices de la coopération sont jointes en annexe 4) ;**
- ✓ Le groupe doit tenir deux réunions chaque année, (réunion du Groupe Consultatif et en marge des réunions institutionnelles, notamment, celles de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales et les réunions de
- ✓ Mettre en place un mécanisme de consultation et de suivi entre les Groupements Economiques Régionaux au sein de l'OCI afin de renforcer leur liens de coopération et d'harmoniser leurs réglementations (notamment : ECO, CCG, UEMOA, UMA, l'Accord d'Agadir, ZALE ...) et de leur permettre de se joindre aux réunions du Groupe Consultatif ;
- ✓ Inviter les partenaires stratégiques, ayant intégré des programmes ou des activités dans le Programme exécutif révisé, à devenir Membres du Groupe Consultatif et de contribuer à l'amélioration, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets du Programme Exécutif.

## Recommandations 2013

Les participants ont convenu de ce qui suit :

1. Saluer les Pays Membres et ses Institutions de l'OCI pour leur participation fructueuse ainsi que pour leur soutien à la mise en œuvre du Programme Exécutif et à ses initiatives ;
2. Appeler les États Membres de l'OCI à améliorer, soutenir davantage et émettre des recommandations pour la mise en œuvre du Programme Exécutif ;
3. Inviter les États Membres y compris les PMA à participer aux réunions du "Groupe Consultatif pour le Renforcement du Commerce intra-OCI" en vue de contribuer aux divers programmes et activités identifiées dans le Programme Exécutif de la Feuille de Route ;
4. Demander aux États Membres d'accorder l'appui nécessaire aux Institutions de l'OCI pour la mise en œuvre du Programme Exécutif et de participer activement à ses activités ;
5. Inviter le CIDC à diffuser un questionnaire en coopération avec les institutions compétentes en vue d'identifier les besoins et de recueillir les avis des États Membres de l'OCI sur la voie à suivre pour assurer la réussite de la mise en œuvre du Programme Exécutif de la Feuille de Route ;
6. Demander aux États Membres de participer à l'augmentation du capital de la SIACE et d'accroître les ressources en capital de leurs agences d'Assurance au Crédit à l'Export respectives ;
7. Demander aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la SIACE et d'encourager les États Membres à établir leur propres agences nationales d'assurance et de réassurance-crédit à l'export et d'utiliser les services de réassurance de la SIACE ;
8. Inviter les États Membres à établir des programmes de financement et d'appui au commerce ;
9. Exhorter les États Arabes à désigner leurs points focaux dans les meilleurs délais afin de faciliter la mise en œuvre du projet d'Initiative d'Aide au Commerce (APC) ;
10. Saluer l'État du Koweït pour sa contribution de 2 millions de dollars à l'Initiative d'Aide au Commerce pour les Pays Arabes qui sera gérée par la SIFC, membre du Groupe de la BID ;
11. Inviter les États Membres de l'OCI et les organisations internationales et les institutions spécialisées de contribuer à cette Initiative ;
12. Prendre en considération l'Initiative d'Aide au Commerce au profit des États Arabes accordée par les organisations internationales et les partenaires commerciaux de manière à éviter les doubles emplois qui atténuent les avantages ciblés ainsi que les possibilités pour les États Membres de bénéficier d'aides et de crédits dans d'autres domaines ;
13. Favoriser la mise en œuvre de l'Initiative d'Aide au Commerce aux États Arabes, en consultation étroite entre les institutions de l'OCI et la SIFC, afin de fournir des services conseil et d'assurance de qualité et de proposer des orientations stratégiques ;
14. Etudier la possibilité de lancer une nouvelle Initiative d'Aide au Commerce au profit des pays de la CEDEAO afin de renforcer leur intégration dans le commerce intra-OCI.

## **II- L'OCI ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES :**

15. Poursuivre les activités du Groupe consultatif en cohérence avec les groupes de travail du COMCEC, qui réunira régulièrement les experts des Etats Membres de l'OCI en vue de réaliser l'objectif de 20% du commerce intra-OCI et la mise en œuvre effective de la Nouvelle Stratégie du COMCEC ;
16. Inviter le PNUD, la SIFC et le CIDC à organiser une réunion de réflexion pour déterminer la façon dont un cadre de suivi et d'évaluation peuvent être personnalisés pour le Programme Exécutif de l'OCI et ce, en vue de surmonter les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre conformément à des objectifs spécifiques.
17. Inviter le CIDC et le Groupe de la BID et la République tunisienne à continuer à fournir l'assistance technique dans le domaine des politiques de la concurrence au profit des pays arabes et les pays d'Afrique francophone en 2014 ;
18. Mettre en place un Groupe de Travail au sein du Groupe consultatif de l'OCI en vue d'étudier la faisabilité et le suivi de la question de l'Initiative du guichet unique et désigner le CIDC et la SIFC comme point focaux ;
19. Inviter le CIDC et la SIFC à organiser une Conférence du Réseau des Organes de Promotion du Commerce de l'OCI avec comme objectif principal le renforcement de leur rôle dans la mise en œuvre du Programme Exécutif ;
20. Renforcer la coopération entre les institutions de l'OCI et les autres organisations sous-régionales telles que l'UEMOA, dont les membres sont également membres de l'OCI dans les domaines suivants : la facilitation des échanges, la promotion du commerce, le renforcement des capacités, le climat des affaires et l'échange des activités du secteur privé des deux institutions.

## **III- LES QUESTIONS ORGANISATIONNELLES DU GROUPE**

21. Identifier les grands objectifs prioritaires et spécifiques et déterminer les agences d'exécution et de financement de chaque activité / projet du Programme Exécutif ;
22. Définir un nouveau but pour la prochaine période du Programme Exécutif en se focalisant sur l'objectif d'augmenter d'une manière perceptible la part du commerce intra-OCI, en collaboration avec les États Membres de l'OCI ;
23. Augmenter les ressources concessionnelles et encourager l'utilisation optimale des ressources ordinaires pour financer des projets énergétiques et de transport en Afrique ;
24. Se concentrer dans le cadre du Programme Exécutif sur les projets régionaux et sous-régionaux qui contribuent au renforcement des relations commerciales et économiques aux niveaux régional et sous-régional ;
25. Pour une meilleure coordination entre les Institutions de l'OCI, il est recommandé de prendre en considération l'intégration commerciale dans le Programme Exécutif, ce qui mènera au renforcement de cette intégration ;
26. En vue d'améliorer le mécanisme de coordination du Groupe consultatif de l'OCI et d'accroître son efficacité et sa performance, les améliorations suivantes ont été recommandées :
27. Mettre en œuvre les lignes directrices pour la coopération adoptées par la 2ème Réunion du Groupe consultatif de l'OCI ;
28. Organiser annuellement une réunion du Groupe consultatif de l'OCI au Maroc ;
29. Intégrer toutes les autres initiatives pertinentes sur la promotion du commerce afin de compléter les programmes du Groupe consultatif.

#### **IV-LE SECTEUR PRIVÉ :**

30. Renforcer les programmes existants du Groupe consultatif, par une participation plus active du secteur public et privé ;
31. Développer un système d'incubation qui englobe les services de pré-incubation, incubation et post-incubation afin de créer de nouvelles entreprises, ou de faire de la jeunesse un élément important dans la promotion du commerce intra-OCI par le développement des PME et de la mise en place d'incubateurs pour stimuler leur croissance ;
32. Mettre l'accent sur les programmes qui favorisent et développent la culture de l'esprit d'entrepreneuriat ;
33. Tenir compte d'une part, de la relation étroite entre l'investissement productif et la promotion du secteur privé et d'autre part de la promotion des exportations des États Membres de l'OCI, de manière à accroître la production des biens compétitifs à l'exportation aussi bien entre les États Membres de l'OCI qu'avec les autres régions du monde ;
34. Encourager l'investissement productif et le secteur privé dans les États Membres de l'OCI et coordonner les efforts des institutions financières dans ce domaine.

## Recommandations 2014

Les participants ont convenu de ce qui suit :

- ❖ Prendre en considération les résolutions de la 40<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI (CMAE) et de la 29<sup>ème</sup> session du COMCEC demandant au Groupe consultatif d'effectuer ses travaux avec la participation active des institutions de l'OCI conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC et conformément à son mandat ;
- ❖ Prendre en compte le rôle et les réalisations accomplies par le Groupe consultatif depuis sa création dans le domaine du renforcement du commerce intra-OCI ;
- ❖ Prenant en considération l'importance de fournir un soutien accru aux États Membres dans leurs efforts d'intensification du commerce intra-OCI en explorant le potentiel commercial existant ;
- ❖ Considérant les résultats des différentes questions abordées lors de la sixième réunion du Groupe consultatif dans le domaine du financement du commerce et de l'Assurance-crédit à l'exportation, la promotion du commerce, la facilitation du commerce, le renforcement des capacités et le développement des produits stratégiques ;

La réunion a recommandé ce qui suit :

1. Poursuivre le travail du Groupe consultatif en vue de fournir des orientations pour atteindre la cible de 20 % fixée dans le Programme d'Action Décennal de l'OCI à l'horizon 2015 ;
2. Préparer d'un commun accord un rapport d'évaluation globale, qui étudiera les lacunes et les réalisations enregistrées à ce jour et recommander les voies et moyens à même de renforcer la coopération et la coordination entre les institutions de l'OCI. Un " Groupe de Travail " au sein du Groupe consultatif, procédera à l'évaluation en profondeur des résultats obtenus jusqu'à présent en étroite collaboration avec le PNUD et le CCI.
3. Travailler en relation étroite avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie de COMCEC ;
4. Renforcer la coordination et la synergie entre les institutions concernés de l'OCI et œuvrant pour la mise en œuvre des activités conjointes dans le domaine commercial ;
5. accélérer la mise en œuvre des activités identifiées dans les domaines suivants :
  - Aide pour le commerce au niveau sous-régional de l'OCI,
  - Amélioration de l'accès au financement et renforcement de la compétitivité des PME,
  - Mise en place du Réseau Global des OPCs au sein de l'OCI,
  - Aider et accompagner les PME pour une meilleure préparation et participation plus efficace à des foires commerciales islamiques
  - Financement des projets figurant dans le plan d'action du coton et identification de l'aide disponible à fournir aux promoteurs de projets des pays de l'OCI dans la réorganisation de leurs projets.

- encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre la liste de concessions au Comité des négociations commerciales (CNC) ;
6. Sensibiliser les Etats membres de l'OCI à bénéficier et utiliser les produits existants et les facilités du guichet unique existantes de le SIAICE et de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD) ;
  7. Améliorer et renforcer la coopération entre le Groupe consultatif et les organisations régionales et internationales concernées, telles que le CCI, la CNUCED, l'OMC, l'OMT, le PNUD, etc.
  8. Poursuivre les consultations étroites avec les blocs économiques régionaux tels que le CCG, la CEDEAO, l'UEMOA, l'UMA pour le renforcement du commerce intra-OCI ;
  9. Soutenir financièrement le Secrétariat technique du Groupe consultatif afin de lui permettre d'être plus efficace et productif ;
  7. Améliorer la communication/visibilité des résultats obtenus par le Groupe consultatif.

# **ACTIVITES REALISEES**

**2009-2014**